

Arrêts maladie : CGT et Direction œuvrent ENSEMBLE contre les retards de paiement

Événement inattendu s'il en est, l'arrêt de travail vient non seulement bouleverser le quotidien des salariés, mais peut également engendrer de réelles difficultés financières. Plusieurs salariés de Schneider Electric, en ayant fait la douloureuse expérience, ont pu compter sur la CGT et la Direction pour régler rapidement le problème.

Plusieurs cas avérés, en dépit de notre bonne prévoyance Klésia

- Parfois, les salariés en arrêt maladie ne reçoivent pas leurs indemnités en temps et en heure, à cause de délais administratifs entre Klesia nos Services Paye. Le décalage a pu atteindre plusieurs mois dans certains cas.
- L'indépendance entre les parties prenantes (Sce Paye / Klesia / Sécu) peut également entraîner des "ratés".
- Tous les salariés en difficulté s'étant fait connaître auprès des élus CGT ont systématiquement obtenu l'accord de la direction pour mettre en place un acompte sous quinze jours.
- Les gestionnaires de paye France sont tous informés de la possibilité de verser un tel acompte.

La CGT salue cette bonne coopération avec la direction, qui nous remercie de remonter les cas et fait son possible pour éviter que les salariés se retrouvent dans une situation financière critique.

Rappel : conformément à l'accord de branche de la métallurgie, les 3 jours de carence "supra-légaux" sont pris en charge par SE.

Quelques règles simples pour éviter des déconvenues

- Déclarez bien votre arrêt de travail dans les délais légaux (48h),
- Surveillez votre fiche de paie (la subrogation en vigueur doit vous assurer le maintien de salaire),
- Si vous constatez une anomalie contactez votre payeur,
- En cas de difficulté, informez un élu CGT qui remontera le problème à la Direction Protection Sociale Territoire France, pour un règlement rapide de la situation.

La CGT n'a pas souvent l'occasion d'encenser la direction de Schneider Electric, mais elle salue l'engagement sincère de notre Direction Protection Sociale Territoire France pour éviter aux salariés en arrêt de travail de subir une double peine, en cumulant maladie et difficultés financières.

